



# Mairie de MILIZAC

## Ti-Kêr MILIZAG

Direction Générale des Finances Publiques  
Direction des finances publiques du Finistère  
Pôle gestion fiscale – Division des particuliers  
36 rue des Reguaires  
29 328 QUIMPER

Milizac, le 15 novembre 2011

Aff. suivie par :  
Le directeur général des services – Paul CROGUENNEC  
dgs@milizac.fr  
☎ 02.98.07.23.18. - 📠 02.98.07.97.29.  
N/réf. : 11-11-4274  
V/réf. : C. LE CORVEC/C. MAGUET - Courrier du 4 novembre 2011

**Objet** : conditions de mise en œuvre des réformes fiscales

Madame la Directrice,

Par courrier cité en référence, vous nous avez annoncé une révision globale des valeurs locatives des locaux professionnels arguant que les règles fixées en 1970 en matière d'assiette ne reflètent plus la valeur actuelle de ces biens.

Nous vous rejoignons bien entendu sur la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale. Cela étant, nous nous interrogeons sur les conditions de mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales.

Ainsi, au moment où se prépare donc une réforme de la fiscalité des locaux professionnels, nous souhaitons dans l'immédiat attirer votre attention sur l'imposition des particuliers et plus précisément sur la modification du mode de calcul de la taxe d'habitation 2011.

Interpellés par plusieurs contribuables, nous constatons en effet une augmentation importante de la part intercommunale, cette dernière s'étant substituée à la part départementale.

Ainsi, dans l'exemple de la situation d'un contribuable ci-joint, cette augmentation atteint 18%. L'abattement à la base serait réduit à 9 €, soit 0,3 % de la valeur locative moyenne alors que l'abattement figurant sur l'avis indique 5 % (...).

C'est pourquoi, nous souhaiterions connaître vos explications sur cette situation afin de les porter à la connaissance de nos concitoyens par tous moyens (ex: journal communal). La population de Milizac exprime en effet une réelle attente d'information en la matière.

Précisons par ailleurs qu'en ce qui concerne la part communale elle-même, le Conseil Municipal a maintenu ses taux d'imposition en 2011 dans le but de ne pas alourdir la pression fiscale.

Veillez croire, Madame la Directrice, en l'expression de toute notre considération.

LE MAIRE,  
François GUIAVARCH.

Copie : SIP Brest Ponant, 8 rue Duquesne, 29 606 BREST



Centre Ar Stivell  
29290 MILIZAC

Kreizenn Ar Stivell  
29290 MILIZAG

☎ : 02 98 07 90 31  
☎ : 02 98 07 97 29  
✉ : mairie@milizac.fr  
http://www.milizac.fr

Identifiant  
498187867893 M

Nature Revenu (RFR) ① Parts-année  
S 44512 2,00 0

TAXE D'HABITATION 2011 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement		
valeur locative brute ①	2884		2884	2884		
valeur locative moyenne	2851		2859	2851		
• Général à la base	10 % 285		5 % 9	285		
• Personne(s) à charge						
- Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %			
- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %			
• Spécial à la base	%		%			
• Spécial handicapé	%		10 %			
base nette d'imposition ② aux d'imposition 2011	2599 20,29 %		2875 10,12 %	2599 0,156 %	Total des cotisations	822
cotisations 2011 ③	527		291	4		
aux d'imposition 2010	20,29 %		- %	- %	Frais de gestion ④	+ 8
appel cotisations 2010 ⑤				-		
évaluation en valeur ⑥				+4		
évaluation en pourcentage	%	%	%	- %	Prélèvement pour base élevée ⑦	
battements de référence 2003/2011 ⑧	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Prélèvement sur ⑧ résidences secondaires	
Général à la base						
Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2010 ET 2011						
	ANNÉE 2010	ANNÉE 2011	En valeur	En pourcentage		
a) Cotisations	797	830	+33	+4,14 %		
b) Allègements				%	Plafonnement selon le revenu ⑨	
c) = (a) - (b) Somme à payer	797	830	+33	+4,14 %		
LOCAUX TAXES : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé ⑩	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
26,12 %	1490109484W	MAISON		H	2884	830
Cotisation référence 2003 ⑪						



MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2011 123

Tous occupez au 1er Janvier une résidence équipée d'un poste de télévision

Pour vous renseigner

- ⇒ Par internet : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Votre centre des finances publiques pour toute question personnelle (coordonnées ci-dessous).  
Le centre Impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :  
TRES. SAINT-RENAN  
4 RUE DES ECOLES BP 86 29290 SAINT RENAN  
Tél : 02 98 84 93 55 Courriel : t029019@dgflp.finances.gouv.fr  
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ08H30/12H 13H30/16H
- sur le montant de votre impôt :  
SIP BREST PONANT SAID BREST PLOUDALMEZEAU  
8 RUE DUQUESNE  
29606 BREST CEDEX  
Tél : 02 98 00 30 41 Courriel : sip.brest-ponant@dgflp.finances.gouv.fr  
Accueil du public : 8H45 A 12H ET 13H30 A 16H15 SAUF SAMEDI ET SUR RENDEZ-VOUS

\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

Identifiant		Nature	Revenu (RFR) ⑩	Parts-année
90162498187867893	M €	S	33366	2,00 9

### TAXE D'HABITATION 2010 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
aleur locative brute ①	2828			2828		
aleur locative moyenne	2786			2890		
• Général à la base	10 %		%	5 %		
• Personne(s) à charge	279			145		
- Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		%	10 %		
- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		%	20 %		
• Spécial à la base	%		%	%		
• Spécial handicapé	%		%	%		Total des cotisations
base nette d'imposition ② aux d'imposition 2010	2549		%	2683		
cotisations 2010 ③	20,29 %	%	%	9,16 %	%	763
appel taux d'imposition 2009	517			246		
appel cotisations 2009	20,29 %	%	%	8,81 %	%	
variation en valeur ④	511			234		
variation en pourcentage	+6		%	+12		
	+1,17 %	%	%	+5,13 %	%	
abattements de référence 2003/2010 ⑤	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE	
Général à la base						
Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2009 ET 2010						
	ANNÉE 2009	ANNÉE 2010	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion ⑥	+ 34
a) Cotisations	778	797	+19	+2,44 %	Prélèvement pour base élevée ⑦	
b) Allégements				%	Plafonnement selon le revenu ⑧	
c) = (a) - (b) Somme à payer	778	797	+19	+2,44 %		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
25,26 %	1490109484W	MAISON		H	2828	
Cotisation référence 2003 ⑨						797



MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2010 121

Tous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision

#### Pour vous renseigner

⇒ Sans vous déplacer, par téléphone : Centre Impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*

\* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

⇒ Sans vous déplacer, par internet : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches ou payer

⇒ Sur place :

Pour simplifier vos démarches, vous pouvez désormais obtenir les renseignements et documents fiscaux ainsi que déposer vos dossiers fiscaux, à votre choix, aux deux guichets suivants de votre Centre des finances publiques.

Pour obtenir des réponses plus détaillées auprès d'un guichet du Centre des finances publiques :

- Sur le montant de votre impôt  
SIP BREST PONANT SAID BREST PLOUDALMEZEAU  
8 RUE DUQUESNE  
29606 BREST CEDEX  
Tél : 02 98 00 30 41 Courriel : [slp.brest-ponant@dgflp.finances.gouv.fr](mailto:slp.brest-ponant@dgflp.finances.gouv.fr)  
Accueil du public : 8H45 A 12H ET 13H30 A 16H15 SAUF SAMEDI ET SUR RENDEZ-VOUS

- Sur le paiement de votre impôt  
TRES. SAINT-RENAN  
4 RUE DES ECOLES BP 86 29290 SAINT RENAN  
Tél : 02 98 84 93 55 Courriel : [t029019@dgflp.finances.gouv.fr](mailto:t029019@dgflp.finances.gouv.fr)  
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ08H30/12H 13H30/16H